LA GAZETTE Lumichonne

n°8

juin 2022

Dimanche 3 juillet à 17 heures Place Pol Renard

LORS DE LA FETE PATRONALE

LE MOT DU MAIRE

Renouer avec de joyeuses occasions est un motif d'espoir et les membres de l'association Festi Lumes sont heureux de vous proposer les deux grandes manifestations de l'été : la fête patronale et la soirée du 13 juillet. Les modalités de participation et d'organisation sont précisées au sein de ce bulletin.

Une grande première !!!

Fidèle à nos engagements de mettre en place des opportunités de dialoguer avec vous, en particulier sur les projets importants, je suis heureux de vous parler de notre première réunion publique avec les Lumichons, utile et réussie de l'avis même des participants.

Ce rendez-vous, le jeudi 02 juin à la salle des fêtes, a rassemblé une cinquantaine de personnes sur le thème de la vidéo protection.

Les échanges furent nombreux et constructifs et ils me confortent dans l'idée que nous devons présenter nos projets pour les expliquer et offrir aux citoyens toute la transparence indispensable à l'action communale.

D'autres réunions de ce type seront organisées et je vous invite à venir chaque fois plus nombreux pour enrichir les débats et avancer ensemble.

Enfin l'été approche, prometteur de vacances bien méritées.

Après une période éprouvante pour toutes et tous, faisons ensemble le vœu de trouver dans cette belle saison des forces nouvelles.

Olivier PETITFRERE

SOMMAIRE

P. 1 Le mot du Maire

P. 2 Courses Lumes Courir

P. 3 Fête Patronale

P. 4-5 Fête Champêtre

P. 6-7 Projets 2022

P. 8-11 Vieux Lumes

P. 12 Cadre de Vie

P. 13 Accueil de Loisirs : été
Bibliothèque
Repas des Seniors

P. 14-15 Départ en retraite à l'école
Associations

P. 16 Horaires été commerçants
Permanence des élus
«Coup de gueule» d'une habitante
Informations diverses

Commune de Lumes

FETE PATRONALE 2022

FESTI Lumes

AU PROGRAMME DE LA FETE PATRONALE des 2 - 3 & 4 JUILLET 2022

SAMEDI 2 JUILLET

14h00	Ouverture de la fête.
14h00	Départ **Lumi'Trail** de 12 km (voir page 2).
14h30	Départ **P'tit Lumi** de 8 km (voir page 2).
15h45	**Course enfants** (voir coupon d'inscription ci-dessous).
16h30	Remise des prix de la course enfants, du Lumi'trail et du P'tit Lumi
21h30 à 2h30	**Bal** animé par **PXX**.
2h30	Fermeture de la fête.

DIMANCHE 3 JUILLET

14h00	Ouverture de la fête.
17h00	**Spectacle** sur la Place Pol Renard : Karine CLINDOEIL interprète : "Mademoiselle chante Patricia KASS" (voir couverture)
18h30	**Bal** animé par **PXX**.
23h00	**Feu d'artifice** tiré par EUROBENGALE.
Minuit	Fermeture de la fête.

LUNDI 4 JUILLET

13h30	Inscriptions au **concours de pétanque** au stade J-P FREROT organisé par la Boule Lumichonne, ouvert à tous.
14h00	Ouverture de la fête.
14h30	Début du concours de pétanque.
23h00	Fermeture de la fête.

La buvette sera tenue les samedi & dimanche par l'AS Lumes

BULLETIN D'INSCRIPTION COURSE ENFANTS

du samedi 2 juillet 2022 à 15h45

(Coupon à remettre au secrétariat de la mairie de Lumes. Date limite : 30/06/2022)

Nom : Prénom : âge : ..... ans

AU PROGRAMME DE LA FETE CHAMPETRE

du 13 JUILLET 2022

au stade Jean-Pierre FREROT

13h30	Inscriptions pour le concours de pétanque organisé par la Boule Lumichonne, ouvert à tous.
14h30	Début du concours de pétanque.
16h00 à 18h00	Balade en poney offerte à chaque enfant (de 15h00 à 16h00 : balade réservée aux enfants de l'AL).
15h00 à 19h00	Structure gonflable de chez Loomy Land. Animations pour les enfants (voir page suivante).
à partir de 20h00	Repas champêtre (bon de réservation sur la page suivante).
21h30	Distribution des lampions.
22h15	Retraite aux flambeaux dans les rues du village.
23h30	Feu d'artifice tiré par PYROCREATION.
22h00 à 3h00	Traditionnel petit bal avec SUN SEA NIGHT.
3h00	Fermeture de la buvette et de la fête champêtre.

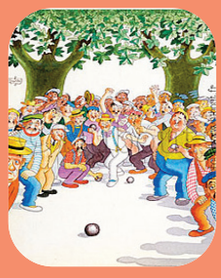

LES ANIMATIONS SONT OUVERTES A TOUS
ET GRATUITES POUR LES ENFANTS

En cas d'intempérie, les festivités auront lieu à la salle des fêtes

ASSOCIATION GENERATION NOUNOUS Assistantes Maternelles Parents Enfants

propose aux enfants les activités suivantes :

CHATEAU GONFLABLE de chez LOOMY LAND

LABYRINTHE - JEUX DIVERS - FICELLE LES YEUX BANDES - BALLES TOMBEES AVEC DES PISTOLETS A EAU - LANCER DE CERCEAU - OUISTITI GEANT ...

Goûter offert à chaque enfant + récompense pour tous.

MENU
REPAS CHAMPETRE

ADULTE 15 €

Apéritif

1/2 jambonneau

ou

1/4 Poulet rôti fermier

accompagné de pommes de terre & haricots verts -

- Pain / Fromage -

- Dessert -

- Café -

ENFANT 7 €

- Nuggets -
- Frites -
- Glace -
- 1 boisson -

Les tickets repas pourront être retirés de 14H30 à 20H00 au stade J-P FREROT.

BON DE RESERVATION (dans la limite des places disponibles)

Festivités du 13 juillet 2022

(Coupon à remettre au secrétariat de la mairie de Lumes. Date limite : 05/07/2022)

Règlement à l'ordre de FESTI LUMES à la réservation.

Nom : Prénom :

Nombre de personnes :

- Adulte 1/2 JAMBONNEAU : /____/ x 15,00 € = €
- Adulte 1/4 POULET FERMIER : /____/ x 15,00 € = €
- Enfant (- de 12 ans) : /____/ x 7,00 € = €

Total = €

En cas d'intempérie, les festivités auront lieu à la salle des fêtes

PROJETS 2022

Conformément à nos engagements de début de mandat, un certain nombre de projets vont voir le jour en 2022.

Ces projets touchent aussi bien :

- la sécurité (voir article de l'Ardennais ci-dessous et article sur la vidéo protection en page 7).
- le cadre de vie (aménagements terrain de sports, façade de la restauration scolaire et maison des associations, rénovation de 2 logements communaux).
- le développement durable (éco pâturage, panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes).
- une nouvelle offre de service (création d'une agence postale communale dans les locaux de la mairie).

Malgré notre bonne volonté sur la réalisation de ces travaux, nous sommes contraints de constater, que dans le contexte actuel, en plus de l'augmentation des tarifs, les délais imposés par les entreprises et leurs fournisseurs ne cessent de s'allonger.

URBANISME

Des travaux pour sécuriser la traversée du village

LUMES À partir de septembre, la route départementale 33 va bénéficier de plusieurs réaménagements, destinés à améliorer les mobilités douces.

Propos recueillis par notre correspondante
NATHALIE MOGLIA

Des projets s'annoncent en prolongement des engagements de la nouvelle équipe. Entretien avec Olivier Petitfrère, maire de Lumes depuis 2020.

En 2022, quelles seront vos priorités ?
Après avoir peaufiné et voté le budget 2022, nous garderons la ligne directrice de notre profession de foi pour améliorer la sécurité et le confort des lumichons, embellir notre cadre de vie et favoriser le développement durable. Nous prolongerons évidemment notre politique de rénovations.

Que comptez-vous faire pour la sécurité ?
Notre village est traversé par la RD33. La circulation automobile y est croissante et les limitations de vitesse ne sont pas toujours respectées. Le conseil municipal a l'objectif de résoudre ce problème. Nous avons mandaté le bureau d'étude VRD Conseil pour des solutions. Elles seront systématiquement présentées aux habitants lors de réunions plénières.

En quoi vont consister ces travaux ?
À partir de septembre 2022 et pour environ 6 mois, un premier tronçon de sécurisation sera lancé, depuis le lieudit La Barre jusqu'à l'arrêt de bus du Rult des Fourneaux. Ces travaux sont évalués à 550 000 € et comprendront des modifications significatives. Un trottoir piétons et une bande cyclable relieront La Barre au village. Cela entraînera une réduction de la largeur de la RD33, obligeant à un abaissement de la vitesse des véhicules. La création d'un plateau surélevé et donc d'une zone 30km/h compléteront le dispositif. Ce sera l'occasion de remplacer les conduites d'eau potable et d'enfouir les réseaux télécom et électrique.

Olivier Petitfrère, maire, annonce des travaux d'envergure sur la traversée de la RD 33.

D'autres nouveautés sont-elles prévues ?
Les Lumichons, privés de bureau de poste depuis 2017, exprimaient souvent ce regret. En partenariat avec La Poste, une agence postale communale sera gérée par la mairie. Les travaux sont programmés pour un montant de 120 000 euros et l'ouverture devrait intervenir au premier semestre 2023. ■

ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?
La mairie cherche une meilleure pratique de l'écopâturage et encourage les mobilités douces. Sur le plan des travaux, la réfection de la toiture de la salle des fêtes est associée à la pose de 96 panneaux photovoltaïques. Enercopp Nord Est est chargé du projet, estimé à 95 000 €. L'électricité produite sera en revente totale à un fournisseur. Les problèmes d'approvisionnement obligent à différer l'entame des travaux : le couvreur est toujours en attente des tôles.

PROJETS 2022

VIDEO PROTECTION

La mise en place d'une vidéo protection sur l'ensemble du territoire communal va débuter à la fin de ce mois et se terminer à l'automne de cette même année. Pour résumer les objectifs du projet, il s'agit d'une protection et non d'une surveillance.

Cet équipement va nous permettre de protéger :

- les bâtiments publics : mairie, atelier, écoles, église, bibliothèque, salle de sports.
- certains lieux publics : cimetière, terrains de sports et la buvette.
- les entrées de village pour gérer la délinquance itinérante en lien avec les fréquents cambriolages.
- les entrées de chemin pour lutter contre les dépôts sauvages.

Le coût de ce dispositif est de 45 000 € HT avec une subvention régionale à hauteur de 20 000 € et une subvention de l'Etat pour 8 215,00 € soit un restant à charge communal de 16 785,00 €.
L'entretien de ce dispositif sera régi par un contrat de maintenance auprès du même prestataire.

Enfin, la question de l'extinction possible de l'éclairage public et de ses modalités précises, pour des raisons économiques et écologiques de plus en plus évidentes, sera posée lors d'un conseil municipal.

NOUVEAU LOTISSEMENT À LUMES : AVANCÉE DU DOSSIER

Après deux années d'accompagnement du dossier et sous réserve des dernières études encore en cours, un nouveau lotissement de 15 parcelles devrait prochainement voir le jour sur le territoire de la commune.

Celui-ci se situerait à l'entrée du Chemin de la Corde (voir plan ci-dessous).

Pour de plus amples renseignements, merci de vous adresser au secrétariat de la mairie.

Lumes et son chemin de fer

Depuis sa création, le chemin de fer a toujours été un mode de transport particulièrement efficace. Il a également été l'un des vecteurs du développement industriel de la France et permis la création d'activités autour de ses infrastructures. De nombreux villages comme Lumes ont vu son émergence, sa prospérité et son déclin relatif.

Nous proposons donc ici de revenir sur l'historique du chemin de fer à Lumes. Ce compte-rendu a été permis grâce à l'expérience et au travail de recherche de Pierre Billy, ancien cheminot à Lumes.

Comme nous l'avons évoqué, l'essor de l'activité ferroviaire en France dans la seconde moitié du XIXe siècle entraine la construction de nouvelles voies. Ainsi en 1854, le tracé du chemin de fer passe pour la première fois à Lumes. Il n'y a toutefois pas de halte dans un premier temps. En effet, il faut attendre 1887 pour que cette dernière soit installée sur le côté proche de la route au même niveau de l'arrêt actuel. Elle sera déplacée de l'autre côté des voies en 1927.

Au début des années 1900, l'activité industrielle continue de se développer dans le nord-est de la France. Il y a donc parallèlement un développement du chemin de fer. Ainsi le dépôt de Mohon ne peut plus assurer à lui seul l'entretien des locomotives. De plus, la fréquentation de la ligne entre Mohon et Lumes est devenue importante et la création d'un triage devient nécessaire.

Il est donc décidé d'ouvrir un premier faisceau de voies qui est mis en service le 24 septembre 1906 : le triage dit « de Lumes » est né. Ce dernier est construit entre Lumes et Nouvion, à hauteur des Ballastières. Comme son nom l'indique, cette infrastructure sert à trier les wagons de marchandises détachés pour les incorporer dans de nouveaux trains pour de nouvelles destinations.

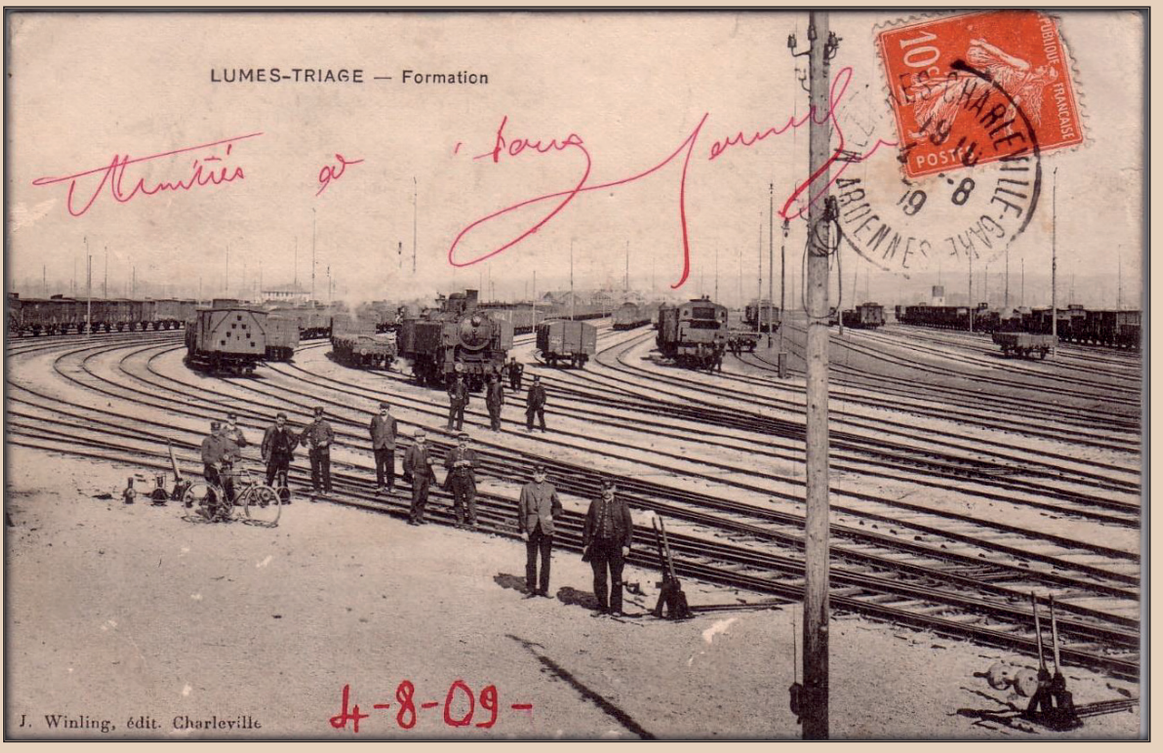

Photo du triage en 1909

On constate par la suite un développement rapide. En effet, un second faisceau de voies pour le débranchement des trains est créé le 10 septembre 1907. L'année suivante, un dépôt est également construit et mis en service au début de l'année 1909. Celui-ci est érigé à proximité du triage de Lumes.

Il s'agit ici d'un lieu de remisage et d'entretien des locomotives et, du temps de la vapeur et du diesel, de leur approvisionnement. Il est équipé d'installations spécifiques comme une rotonde (construite le 23 octobre 1907), un parc à charbon de différents calibres ou encore des ateliers d'entretien pour les wagons…

Photo de la rotonde achevée en 1907

Le dépôt de Lumes, est donc d'abord utilisé comme une annexe à celui de Mohon. Il prend ensuite son autonomie en 1924 et se spécialise dans le trafic Marchandises. Mohon se consacre alors au trafic Grande Vitesse (trains voyageurs et messagerie).

Trois autres faisceaux de voies sont mis en service pour le triage de Lumes dans les années qui suivent. Ainsi, toutes ces infrastructures forment un triage considéré comme l'un des plus grands d'Europe.

Lors de la Seconde Guerre Mondiale, le chemin de fer représente un atout stratégique majeur. C'est pourquoi il est d'abord visé par des bombardements allemands au début du conflit. Ainsi, Lumes, étant proche de ces infrastructures, subit ces attaques aériennes. Le dépôt en fait mention le 10 mai 1940. Il est ordonné deux jours plus tard l'évacuation et les ponts de Meuse sont détruits par l'armée française.

L'armistice du 25 juin 1940 signé entre les Allemands et la France du Maréchal Pétain permet de suspendre ces hostilités et marque le début de l'occupation. Cet accord permet un retour progressif des cheminots du dépôt dès le mois de juillet. Certaines familles ne reviennent qu'à partir du mois d'août 1940, d'autres beaucoup plus tard.

Le chemin de fer est alors utilisé par les Allemands et de nombreuses machines sont réquisitionnées. De plus, plusieurs ponts provisoires sont construits par les prisonniers français pour pallier les destructions d'avant l'évacuation. Ces derniers étaient par ailleurs cantonnés dans l'école et assuraient l'alimentation des premiers habitants de retour à Lumes.

Pont provisoire construit par les prisonniers français

Néanmoins la résistance ardennaise reste particulièrement active. Celle-ci effectue plusieurs sabotages avec la pose d'explosifs sur les locomotives. Nous pouvons citer un de ces membres résidant à Lumes qui a pris part à ces actions : Jean Billy, ajusteur aux indicateurs de vitesse Flaman.

Etant situé dans la zone d'occupation, Lumes subit toujours des bombardements. Ces derniers sont cette fois-ci exécutés par les Alliés qui visent toujours les infrastructures ferroviaires pour affaiblir les Allemands.

Triage pendant la guerre de 1939-1945
Photo envoyée à Londres par Pol Renard, chef du réseau de Résistance

La guerre aura donc fortement impacté le triage et le dépôt de Lumes. En effet, il y a beaucoup de réparations à effectuer sur les lignes et le dépôt a perdu près d'un tiers de ses machines.

L'activité reprend quand même et permet le redressement du dépôt. Néanmoins son avenir ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices dans les années qui suivent. En effet, l'électrification des lignes ferroviaires dans les années 1950 provoque le déclin rapide des machines à vapeur.

Lumes accueille toutefois toujours certaines machines en provenance du dépôt de Mohon alors converti à la traction électrique. Mais il ne s'agit que de machines mises à la retraite annonçant l'abandon total de la vapeur. Ainsi, au premier trimestre 1967, la fin de ce type de traction est actée définitivement à Lumes.

Ce changement de système réduit petit à petit l'activité du dépôt qui perd de son utilité. Certaines infrastructures deviennent alors hors d'usage à l'image de la rotonde qui est démontée en 1974. Le dépôt perd ensuite son autonomie en 1984 et est à nouveau, comme en 1924, fusionné à celui de Mohon. Il faut attendre l'hiver 1990-1991 pour constater la suppression totale du dépôt de Lumes. La commune a conservé aujourd'hui sa halte dont la fréquentation reste assez importante.

Le chemin de fer aura donc marqué Lumes de son empreinte et lui aura apporté des opportunités de croissance intéressantes. Il a donc été et restera encore longtemps synonyme de puissance, de développement et de mobilité.

<u>Un grand merci pour le travail de Messieurs</u> :
- Pierre BILLY pour la recherche.
- Nicolas BILLY pour la rédaction de cet article.

CADRE DE VIE

ELAGAGE DE VEGETAUX EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC

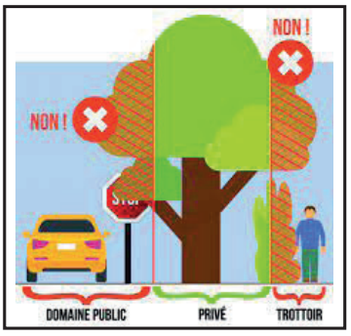

Au même titre que le désherbage le long de vos habitations qui vous incombe (voir gazette lumichonne n°3 de mai 2021), nous vous rappelons que les haies, arbres, arbustes plantés en limite de propriété ne doivent déborder ni sur les propriétés voisines ni sur le domaine public et doivent être taillés à l'aplomb des limites séparatives.

L'empiètement des végétaux sur le domaine public peut poser de véritables problèmes de sécurité pour les piétons (notamment les parents avec des poussettes) ainsi que pour les personnes à mobilité réduite.

De plus, le non respect de ces règles pourrait, le cas échéant, occasionner du travail supplémentaire à nos agents (ramassage de feuilles, de fruits issus de vos végétaux).

C'est pourquoi nous demandons aux propriétaires et locataires concernés de prendre les mesures nécessaires afin de remédier à ces éventuelles situations et vous remercions par avance de votre compréhension.

NUISANCES SONORES HORAIRES A RESPECTER

	LUNDI au VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans les propriétés privées	7h00 – 20h00	8h00 – 19h00	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du maire)
Appareils sonores de protection des cultures (sans excéder une période de 3 semaines)	7h00 – 21h00	8h00 – 21h00	8h00 – 10h00 18h00 – 20h00
Appareils de bricolage, de jardinage…	8h30 – 12h00 14h00 – 19h30	9h00 – 12h00 15h00 – 19h00	10h00 – 12h00

PENSEZ À DÉSHERBER DEVANT CHEZ VOUS …

Concernant les trottoirs, cet entretien incombe aux riverains à qui il est demandé de désherber devant chez eux, sur toute la longueur de la façade et jusqu'au caniveau, et ce, que vous soyez propriétaire ou locataire.
Alors, participez à une ville plus propre : sortez vos binettes !

Nous espérons organiser à nouveau un nettoyage d'automne après la rentrée.

LA COMMUNE MET A VOTRE DISPOSITION :

Pour vos travaux :
des bennes (facturées 50 €) déposées devant votre domicile. Les bennes seront bien sûr triées et ne concernent que les gravats ou les déchets verts.

Pour vos réceptions :
des tables et des bancs de brasserie (service gratuit).

Renseignements auprès du secrétariat de mairie.

Cet été, l'équipe d'animation fait le tour du monde en 14 jours
(thème de la période)
et accueille vos enfants du 11 juillet au 31 août
(fermeture du 08 au 19 août).

Au programme (entre autres et selon les âges) : piscine, journée au Lac de Bairon, jeu d'orientation et de groupes, séance vidéo, balade à vélo, sortie au Loomyland et à la plage Ducale, ateliers créatifs, loto du CLSH, jeux de société, atelier bibliothèque, activités sportives, grand jeu «voyage autour du monde».

Durant la semaine du 01 au 05 août, l'accueil de loisirs propose également à vos enfants de partir en camping.

Retrouvez toutes les informations et dossiers d'inscriptions (téléchargeables) sur le site internet de Lumes :
www.lumes.fr

SERVICE PERISCOLAIRE

Pour la rentrée scolaire 2022 - 2023, les dossiers pour la cantine et la garderie de Lumes seront téléchargeables sur le site internet (rubrique «Vivre à Lumes») à compter du 10 août.

Merci de ne pas attendre le dernier moment pour retourner ces documents à l'équipe de l'accueil de Loisirs qui dorénavant aura la gestion des services périscolaires (cantine et garderie) et extrascolaires (accueil du mercredi et centre aéré durant chaque période de vacances sauf Noël).

Pour toute communication, merci de vous adresser à l'AL par mail : aldelumes@gmail.com

Exposition 1940
les gamins de l'exode
du 07 juin au 07 juillet 2022

vendredi 24 juin à 18h30
causerie et lecture
***
mardi 28 juin à 14h00
rencontre avec la classe de CM2
Alexandre Thierry de L'UAFFI

Entrée gratuite

***

mercredi 29 juin (matin)
visite au musée guerre et paix
5 € l'entrée et covoiturage

Ouvert à tous

Informations : bibli.lumes08440@orange.fr
ou 03.24.37.26.68
ou www.lumes.fr

LA BIBLIOTHEQUE

L'ACTUALITÉ EN FLASH

LUMES

Vote des écoliers pour le prix des Incorruptibles

La bibliothèque de Lumes a participé au 38e prix littéraire des Incorruptibles. Les élèves de CP de la classe Stéphanie Petit, ainsi que les élèves de CM1-CM2 de la classe d'Aurore Giboni ont participé au concours, en lisant cinq albums jeunesse. Ils ont été mis en situation de vote à la mairie du village, où ils ont élu leur album préféré. Les CP-CE1 ont choisi l'album *Ma peur et moi* de Francesca Sanna aux éditions Ricochet. Les élèves de CM1-CM2 ont choisi, *Le garçon du Phare* de Max Ducos aux éditions Sarbacane. Le projet sera reconduit l'année prochaine.

REPAS DES SENIORS

En début d'année, un sondage a été effectué auprès des seniors de 65 ans et plus concernant le repas offert aux ainés ou le colis de fin d'année.

Selon votre décision, vous recevrez une invitation en septembre pour le repas qui aura lieu le dimanche 9 octobre 2022.

DEPART EN RETRAITE A L'ECOLE

Monsieur Philippe SAINT-MARD, après 25 ans à l'école de Lumes au service de nos enfants, a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à partir du 7 juillet 2022.

Nous ne manquerons pas de le mettre à l'honneur avant ses grandes vacances bien méritées que nous lui souhaitons bonnes et heureuses.

ASSOCIATION MUSICALE DE LUMES

vous accueille tous les mercredis de 16h30 à 18h00
et les jeudis de 16h45 à 18h00
au 1er étage de la bibliothèque

Eveil musical, découverte des instruments de percussions (xylophone, vibraphone, marimba) et petites percussions.

Contact : M. Bruno LAMOTTE, Président au 03.10.43.53.63.

LUMES

Un chèque pour les musiciens

La fondation d'Entreprise de la caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord-Est, créée en 2010 a pour objectif de soutenir les associations locales et d'encourager leurs projets. À ce titre, douze millions d'euros ont ainsi été distribués sur les trois départements du secteur de la Caisse régionale (Aisne-Marne-Ardennes), soit un million par an. Samedi, Bruno Lamotte président de l'AML (Association Musicale de Lumes), a reçu un chèque de 700 euros des mains de Brigitte Pilard, présidente de la Caisse locale de Mézières-Rural. Cette somme est la bienvenue pour l'AML, elle vient en support d'achats de matériel musical pour les jeunes élèves.

En image

LUMES

Deux concerts pour le prix d'un

L'Association musicale de Lumes a eu l'idée d'organiser ce samedi, une animation musicale, avec deux concerts. La Batterie-fanfare de Villers-Cotterêts et son répertoire moderne et contemporain a ouvert la soirée, puis en seconde partie s'est produit le groupe Celtique Bagad Arduinn de Donchery. Les personnes souhaitant se renseigner sur les activités de l'AML peuvent rencontrer Bruno Lamotte, le mercredi à partir de 16 h 30 au centre socioculturel de Lumes.

LA BOULE LUMICHONNE

CONCOURS ANNEE 2022

OUVERTS A TOUS

Stade J-P FREROT de LUMES

Lundi 4 Juillet 2022 (Fête du village)

Mercredi 13 Juillet 2022 (Journée champêtre)

Samedi 23 Juillet 2022

Samedi 6 Août 2022

En doublette formée - 10 euros par équipe

13h30 début des inscriptions - 14h30 jet du but

Rappel : Il est toujours possible de faire des parties de pétanque amicales à la mêlée tous les vendredis après-midi à partir de 13h30 si le temps le permet.

LE CLUB DE BADMINTON

L'ACTUALITE EN FLASH

LUMES

Beaux résultats pour le club de badminton

La club de badminton de Lumes se distingue avec une progression appréciable et termine en beauté la saison. L'équipe 1 finit première de la division 2 et donc monte en D1. La seconde équipe en D3 termine quant à elle 2e de son groupe et loupe de peu la montée.

Horaires d'entraînement pour la saison prochaine :

* Lundi : 19h30 - 22h30
* Mardi : 18h00 - 19h30 (spécifique jeunes)
* Vendredi : 18h30 - 20h00

LA BALISE

L'ACTUALITE EN FLASH

LUMES

La marche populaire de La Balise attire

L'association La Balise a organisé sa randonnée annuelle de marche populaire. Après deux ans d'interruption, les bénévoles ont tous répondu présent afin de réussir au mieux cette nouvelle édition. Accompagnés d'une météo estivale, 442 marcheurs ont participé sur différentes distances (7, 10 ,15 et 20 kilomètres). Les randonneurs ont exprimé leur satisfaction pour cette nouvelle édition organisée sur les chemins de Lumes et ses alentours. L'année prochaine, un nouveau rendez-vous est d'ores et déjà programmé. Il sera proposé au départ de Saint-Laurent.

VENEZ NOMBREUX AUX MANIFESTATIONS LUMICHONNES.
Retrouvez tous les contacts sur le site internet : www.lumes.fr

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE LUMES

RECRUTEMENT

AS LUMES 1975

Afin de compléter ses effectifs pour la saison 2022 - 2023 l'As Lumes recherche :

- *des joueurs seniors*
- *des joueurs et joueuses U7 , U9 et U11*
- *des bénévoles*

Contact : LAVIGNE Romain : 06 99 65 74 29
JEAN Quentin : 07 78 30 07 15

Association sportive de Lumes

TRANSPORTS SCOLAIRES : BUS ET SNCF

Votre enfant peut bénéficier des transports scolaires pour l'année scolaire 2022-2023.

Retrouvez l'ensemble des documents sur le site internet de Lumes, rubrique : les services d'Ardenne Métropole.

VOS COMMERCANTS CET ÉTÉ

SALON DE COIFFURE SKULPTURE
Fermeture pour les vacances
du lundi 1er août au dimanche 21 août.

BOULANGERIE BONOTTI
Fermeture pour les vacances
du lundi 08 août au lundi 29 août inclus.

LOOMYLAND : de 10 heures à 22 heures
Ouvert tous les jours sans exception.
Entrée gratuite pour les enfants de 18h30 à 19h30, si repas sur place.

PERMANENCES DES ELUS

En septembre, reprise de la permanence des élus qui aura lieu le samedi 4 septembre de 10h00 à 12h00 dans la salle du conseil municipal. Pour les mois suivants, elle reprendra les premiers samedis de chaque mois (pour rappel, les dates seront affichées sur le panneau lumineux et publiées sur le site internet).

FERMETURE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera exceptionnellement fermé au public les lundi 4 et vendredi 15 juillet.

<< COUP DE GUEULE >> D'UNE HABITANTE

A tous ces propriétaires de chiens, qui les promènent en liberté, sans se soucier des autres.

Au moment de les détacher, réfléchissez ...

Imaginez que vous êtes ce quidam, qui se promène tranquillement avec son chien en laisse, quand au détour d'un virage, un ou des chiens surgissent en liberté avec ou sans maître à proximité (c'est au choix).

Comment réagiriez-vous ?

Il faut arrêter de penser : «mon chien est gentil, il obéit».

Dès lors qu'un chien rencontre un de ses congénères, son comportement change et tout peut arriver ... Pensez-y.

Si vous le lâchez, vérifiez que vous avez assez de visibilité sur les autres utilisateurs des chemins communaux.
Un peu de vigilance permettrait de rendre à chacun un espace de liberté.

La liberté des uns commence où s'arrête celle des autres.

Une habitante qui souhaiterait simplement se promener sereinement.

A VOS PLUMES ...
Vous avez des remarques, des suggestions, vous voulez prendre la parole ... Laissez vos écrits au secrétariat de la mairie et nous les publierons (bien-sûr pas d'attaque personnelle ni d'injures).

COMMUNICATION
Des informations en temps réel sont également diffusées sur le panneau lumineux et notre site Internet :
www.lumes.fr

DECHETTERIE
Lundi : 9h00 à 12h00
Mercredi : 14h00 à 17h00
Samedi : 10h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00

BIBLIOTHEQUE
Téléphone : 03.24.37.26.68
E-mail : bibli.lumes08440@orange.fr
: Bibliothèque de Lumes
Ouverture durant cet été : du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00 & samedi de 9h00 à 12h00

ECOLES
Téléphone « MATERNELLE » : 03.24.58.01.68
Téléphone « PRIMAIRE » : 03.24.58.13.64

ALSH – CLSH DE LUMES
Téléphone : 07.85.28.15.75
E-mail : aldelumes@gmail.com
: Accueil de Loisirs de Lumes

MAIRIE DE LUMES
Téléphone : 03.24.37.70.40
Télécopie : 03.24.37.42.99
E-mail : mairie.lumes@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :
- Lundi : 9h00 à 12h00 / 15h00 à 17h00
- Mardi : fermé le matin / 15h00 à 17h00
- Mercredi : 10h00 à 12h00 / 13h30 à 17h00
- Jeudi : 10h00 à 12h00 / 15h00 à 17h00
- Vendredi : fermé le matin / 14h00 à 17h00

ARDENNE METROPOLE
Standard : 03.24.57.83.00
Service EAU : 03.24.57.83.10
Service DECHETS MENAGERS : 03.24.57.83.18

MENTIONS LEGALES : LA GAZETTE Lumichonne est une publication du Conseil Municipal de Lumes

n°8- juin 2022